



CANTLEY

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 420-13 pour modifier les articles 4.16 et 4.17 du Règlement portant le numéro 418-12 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2013 a été adopté par le conseil municipal le 12 février 2013.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille treize.

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général